

3

ACTUALITÉ

Imposer
d'autres choix

6

ACTUALITÉ

Guernica
au musée
Picasso

12

VIE SYNDICALE

Grèves et
manifestations
dans la FP

16

ENTRETIEN

Avec Michel Billé
sociologue

pour

RETRAITÉS



DOSSIER

**Vous avez dit
"aidants"**

Ce n'est qu'un début...

L'histoire ne se répète pas et il ne faut jamais chercher à l'imiter. Mais comment ne pas voir



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

un clin d'œil anniversaire de Mai 68 dans les luttes actuelles ? 50 ans après, le printemps s'annonce mouvementé.

Fonctionnaires, cheminots, retraité-e-s, EPHAD... les mobilisations se multiplient. Et le service public est au cœur des revendications. C'est qu'il est au centre des attaques du gouvernement

qui visent à une remise en cause profonde de notre modèle social !

Les 200 000 manifestant-e-s retraité-e-s du 15 mars ont déjà marqué un premier point puisque le Premier ministre vient d'annoncer qu'environ 100 000 couples de retraité-e-s échapperont à la hausse de la CSG. C'est un encouragement pour continuer. Et la FSU reste engagée avec les retraité-e-s pour gagner une réelle amélioration du pouvoir d'achat et de dignes conditions de vie pour toutes et tous !

Parce que la FSU croit qu'au XXI^e siècle ce sont les valeurs d'égalité, de justice et de solidarité qui doivent primer, elle reste déterminée pour préserver et développer notre modèle social dont le cœur est bien la Fonction publique et les services publics.

GRUPE DES 9

Pour un droit à compensation de la perte d'autonomie assuré à 100 % par la Sécurité sociale.

Le groupe retraité des 9 a finalisé en mars 2018, un texte qui rappelle que « la perte d'autonomie est un domaine où la solidarité nationale a tout lieu d'intervenir. Celle-ci doit se faire en dehors de toute considération d'âge. Ce nouveau droit à l'autonomie doit être ouvert à toutes et tous, dans le cadre de l'Assurance maladie de la Sécurité sociale » (extrait).

► VUED'ACTU

- p. 3 Après le 15 mars
Imposer d'autres choix
- p. 4 Pouvoir d'achat en hausse ?
Même le matraquage médiatique n'y suffit plus !
- p. 4 Le CTS : un enjeu pour
la démocratie sanitaire
- p. 5 Accès aux soins pour toutes
et tous : agissons !
- p. 6 Le musée Picasso
reçoit l'exposition Guernica

► LEDOSSIER



p. 7 à 10 VOUS AVEZ DIT « AIDANTS » ?

► VIESYNDICALE

- p. 11 15 mars : retraité-e-s *versus*
Macron : 1/0
- p. 12 22 mars : grèves et manifestations
dans la Fonction publique !
- p. 13 EHPAD : toujours en lutte

► LECTURESLECTURES

- p. 14 Kaouther Adimi et
L'Alger des « Vraies Richesses »
- p. 14 Octave Mirbeau au présent

► CULTURELOISIRS

- p. 15 Les prisons, un univers :
une autre approche
de l'incarcération

► L'ENTRETIEN

- p. 16 Le monde des « aidants »
Réflexions sur
les « aidants naturels »

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 207 d'avril 2017, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48

Internet : www.fsu.fr - Mèl : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr

N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X

Directrice de la publication : Bernadette Groison

Ce seize pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Marc Le Disert

et Jean-Louis Viguier - Photo de couverture : © Tierney / Fotolia.com

Création et réalisation : C.A.G. Paris

Impression : Rivaton & Cie



LE MOUVEMENT SOCIAL RÉPOND « PRÉSENT »

Après le 15 mars, imposer d'autres choix

Vous faites partie « d'une génération dorée » ! C'est le message du rapporteur du budget de la Sécurité sociale aux dizaines de milliers de retraités qui ont manifesté dans des dizaines de villes de France le 15 mars.

Les arguments sont récurrents : il faut aider les plus jeunes et renflouer les caisses de l'État. Nulle autre solution que de faire les poches des retraités. Le gouvernement a-t-il oublié que 4 millions de retraités sont exonérés d'impôts et de CSG et que 10 % d'entre eux sont en dessous du seuil de pauvreté ? La hausse de la CSG de 1,7 point au premier janvier opère une ponction de plusieurs centaines d'euros annuels sur le pouvoir d'achat des retraités, déjà largement attaqué lors des gouvernements précédents par une série de mesures fiscales régressives, le gel des pensions, et les différentes réformes des retraites. La volonté du gouvernement est bien de pressurer les retraités. L'INSEE prévoit une diminution très forte, les prochaines années, de leur pouvoir d'achat : 25 % de la population est ainsi condamnée à un recul sociétal sans précédent.

Le choix du mépris, la casse de nos valeurs

Emmanuel Macron répète qu'il assume ce choix. Ce n'est pas un scoop. Il affiche depuis son élection un mépris inédit en direction des retraités : refus de recevoir leurs organisations, refus aussi du Premier ministre, d'Agnès Buzyn. Pourtant 30 000 retraités franciliens étaient sous ses fenêtres le 15 mars. Pour le gouvernement, les 16 millions de retraités sont à considérer comme des citoyens de seconde zone, improductifs et juste utiles pour payer. Ce choix n'est qu'un volet de la politique de casse organisée du



système social mise en œuvre depuis des mois au mépris de toute démocratie et du respect de l'Assemblée nationale : réformes sociétales imposées par ordonnances (code du travail, SNCF), mascarade de concertation (formation professionnelle, assurance chômage, lycée, bac...), refus de prendre en compte les accords négociés par les partenaires sociaux. Les statuts de la Fonction publique, des cheminots sont balayés par la doxa libérale de la mise en concurrence et de la rentabilité au mépris de l'égalité des territoires, de l'accès de tous aux services vitaux : transports, soins, culture... La politique libérale du président des riches continue à creuser les inégalités sociales et territoriales et met en cause tous les acquis

sociaux des dernières décennies. Avec la loi scélérate sur le droit d'asile, Macron rompt avec les valeurs de notre pays fondées sur l'accueil des immigrés, la solidarité avec les peuples les plus démunis. Il s'inspire du modèle de Thatcher, même si chacun en reconnaît aujourd'hui les impacts désastreux : 70 % des Britanniques demandent une renationalisation des transports, par exemple.

Une riposte forte du mouvement social

Les réactions des salariés et des populations se développent : EHPAD, hôpitaux, écoles, collèges, lycées, universités, cheminots, lignes de transport local... Les

luttons qui se multiplient avec les salariés, les élus, sont des signes d'espoir. La responsabilité du mouvement syndical et social est de favoriser leur convergence pour imposer d'autres choix.

Les retraités participent à ces actions autour des services publics, des EHPAD et des personnels de l'aide à domicile. Ils étaient présents le 22 mars avec les fonctionnaires actifs. Avec le groupe des neuf, ils vont poursuivre leur action pour la défense de leur pouvoir d'achat, demander au Premier ministre notamment un budget rectificatif annulant la hausse de la CSG.

En 2018 comme en 2017 nous ne lâcherons rien. ❖

Marylène Cahouet, Joël Chenet

POUVOIR D'ACHAT EN HAUSSE ?

Même le matraquage médiatique n'y suffit plus !

Au lieu d'amener nos petits-enfants à l'école, irons-nous travailler avec eux ?

Quand une fable se retourne comme un gant, le joli récit qui l'accompagne peut vite se transformer en comédie dramatique pour leurs auteurs. Souvenez-vous. À grand renfort de communication très élaborée, Emmanuel Macron avait promis d'être le président de l'augmentation du pouvoir d'achat. Soumis au matraquage médiatique, beaucoup y ont cru. Mais, depuis fin janvier, une brise d'insatisfaction, sinon de colère, souffle sur le pays et n'épargne pas le palais de l'Élysée, balayé à son tour par un vent d'inquiétude qu'un conseiller vient de résumer ainsi : « Prisons, Ehpad, hôpitaux, universités, si en plus les retraités se révoltent contre la hausse de la CSG et que les Français dans leur ensemble râlent pour leur pouvoir d'achat, on va avoir un problème... ». Le « problème » en question s'appelle « la réa-



Tout flatteur vit aux dépens...

lité », car les salariés ont du mal à voir la hausse de leur salaire net et les retraités connaissent une dégradation historique de leurs pensions. L'intox d'un budget au bénéfice de tous ne tient plus. Le gouvernement a pourtant mis en ligne un « simulateur de pouvoir d'achat », mais celui-ci s'apparente à une vaste manipulation, oubliant totalement les augmentations de taxes (gaz, carburant, complémentaires, etc.) en œuvre depuis le 1^{er} janvier.

Les raisons de la colère. Contrairement aux promesses de l'exécutif, la facture des prélèvements s'alourdira sensiblement pour les foyers qui ne bénéficieront pas des cadeaux réservés aux plus riches (résidences secondaires, portefeuilles d'actions). L'INSEE, elle-même l'a indiqué récemment : le porte-monnaie des familles sera pénalisé d'au moins 4, 5 milliards d'euros, à structure de consommation identique à 2017. D'autres estimations grimpent à 9 milliards,

soit une moyenne de 300 euros de hausse de prélèvements par foyer fiscal pour 2018... Le grand déclassement des retraités est plus que jamais en marche. Mais le gouvernement, fidèle parmi les fidèles de la doxa libérale européenne, ne pourra indéfiniment ignorer les mobilisations qui essaient en Europe. Ainsi, en Espagne, tout dernièrement, les retraités étaient dans la rue pour exprimer leur colère ; ils manifestaient partout dans le pays et protestaient contre la baisse de leur pouvoir d'achat. Avec seulement 0,5 % d'augmentation, ils accusaient le gouvernement de vouloir étouffer le système de retraites publiques au profit des complémentaires privées. Les retraités de France l'ont fait à leur tour le 15 mars. Le problème social devient un problème politique pour les gouvernements européens. ❖

Marc Le Disert

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ (CTS)

Un enjeu pour la démocratie sanitaire

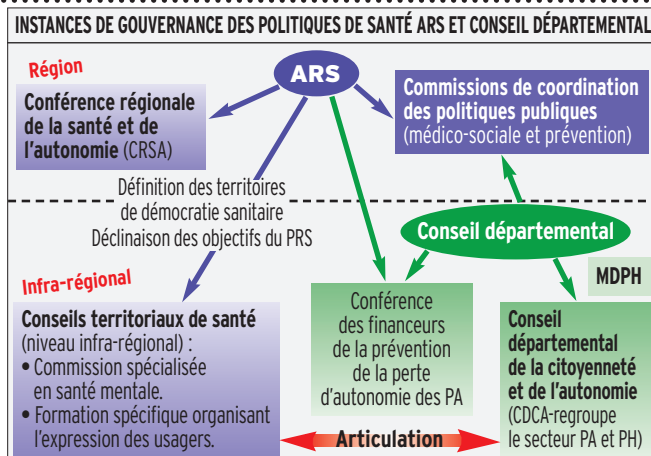
Mis en place début 2017, le CTS remplace la Conférence de territoire au sein des instances consultatives des ARS. Chaque région est en effet composée de « territoires de démocratie en santé », champs d'intervention complexe englobant la sphère médico-sociale, la prévention etc. Le plus souvent, ces territoires coïncident avec les départements mais il y a des exceptions.

I n'y a pas de représentation des organisations syndicales comme telles mais une place est faite aux usagers. Ces conseils siègent en assemblée plénière (de 34 à

50 membres) établie à partir de cinq collèges dont les usagers (6 à 10 membres) pour un mandat de cinq ans. Les ambitions affichées sont élevées : partir des réalités

et besoins identifiés du territoire pour élaborer un projet territorial et concourir au Projet régional de santé (PRS). Il est le lieu privilégié de l'articulation avec les politiques

départementales. Le législateur a voulu renforcer le rôle de l'utilisateur, à ce titre une formation spécifique dite commission territoriale des usagers (6 à 10 membres) est



institué ainsi qu'une commission territoriale de santé mentale (21 membres maximum). Leurs priorités doivent être intégrées dans le PRS.

Des missions ambitieuses

Le PRS veille à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches de santé fondées sur la participation des habitants. Il a vocation à mettre en cohérence les projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales dans le territoire. Il évalue aussi les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé et la qualité des prises en charge et des accompagnements.

Il contribue avec les CRSA à arrêter un PRS pour cinq ans, un Cadre d'orientation stratégique (COS) pour dix ans et un Projet relatif à l'accès et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS). Les camarades de la FSU siègent au CTS en tant que représentants de leur CDCA.

Perspectives

La première, c'est le regard sur la mise en place des GHT (Groupements hospitaliers de territoire - différents de ceux de l'ARS) qui sont de redoutables outils de redéploiement en économisant sur l'offre, en éloignant les établissements des patients au prétexte de la qualité. Or, la représentation des usagers y est des plus modestes alors qu'est réaffirmée la priorité de la démocratie en santé !

La seconde, c'est la structuration infra-territoriale. La « désertification médicale » s'accéléralant, une sorte d'observatoire de la démographie médicale devrait se mettre en place...

Un champ d'intervention complexe que notre syndicalisme ne doit pas négliger. Même si l'aspect consultatif obère notre démarche, c'est un lieu où on doit faire connaître nos mandats. ❖

Georges Bouchart

POINT DE RUPTURE POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Accès aux soins pour toutes et tous : agissons !

L'hôpital public et le système de santé devraient garantir à toutes et tous l'accès aux avancées médicales et à un service public basé sur des principes humanistes. Pourtant, la logique marchande a des conséquences désastreuses.

La tarification à l'acte entraîne des abus (examens, interventions chirurgicales). Les dépassements d'honoraires explosent. Le développement de l'ambulatoire accroît les inégalités. Des matériels vétustes, en nombre insuffisant, allongent les délais d'exams. Le manque de soignants ne permet pas aux personnels - malgré leur dévouement - d'assurer des soins de qualité tout en accompagnant les patient-e-s. La souffrance au travail se développe (suicides). Des médecins font des propositions de changement de financement (dotation) et de soins. Ainsi, André Grimaldi⁽¹⁾ insiste sur une nouvelle prise en charge des maladies chroniques.

Inacceptable

Les Agences Régionales de Santé poursuivent la restructuration des hôpitaux, fermant des hôpitaux de proximité, laissant une large place au privé, éloignant les patients des services d'urgence et des hôpitaux.

La désertification médicale, qui concerne tout le territoire et toutes

les spécialités, met en cause l'accès aux soins et leur qualité, avec des temps d'attente intolérables pour un rendez-vous. Les causes sont multiples. Le manque de médecins formés résulte du nombreux clausus (mis en place... pour diminuer les dépenses de santé !) et d'un contingentement par spécialités. Les installations sont freinées par de nouvelles aspirations des jeunes médecins en matière de conditions de travail (femmes majoritaires chez les généralistes, souhait d'horaires hebdomadaires « normaux », possibilité de travail du conjoint ou de la conjointe)... Le 13 février, Édouard Philippe a présenté la « Stratégie de transformation du système de santé », dont l'objectif est l'équilibre de la Sécurité sociale en 2020. Il a annoncé 200 milliards d'euros, mais aucune création d'emploi, une baisse des tarifs hospitaliers et des expérimentations de tarification dès 2018. Et à plus long terme, le développement de la télé-médecine, la mise en place du dossier médical partagé, la réforme des études de santé

(modification - ou fin - du nombreux clausus ainsi que de l'examen classant) et de l'organisation des soins. Une concertation sur quatre mois - incluant les usagers - doit s'ouvrir... Comment éviter que, comme pour le Code du travail ou le baccalauréat, les conclusions soient déjà presque écrites ?

Depuis l'automne 2017, les actions se multiplient : grèves (10 octobre, certains hôpitaux publics), grèves et manifestations du 30 janvier et du 15 mars (EHPAD), nombreuses pétitions pour défendre des hôpitaux de proximité⁽²⁾, prises de position de médecins hospitaliers (Appel pour la dignité des personnes âgées et des moyens pour les EPHAD, Appel des 1 000, interviews, réseaux sociaux...), et Appel citoyen (février 2017) à des États généraux de la Santé.

On ne peut accepter pour la santé des logiques de rentabilité, de tarifications et d'organisations autoritaires et inadaptées. L'organisation de l'hôpital, son financement, son mode de gouvernance, sa place et le lien avec la médecine de ville, les EPHAD, les conditions de travail des personnels, la formation des médecins et les conditions de leur installation, tout doit être repensé. Retrait-e-s et actif-ve-s, agissons pour l'obtenir avec le mouvement social. ❖

Michelle Lauton



© Ursule / Fotolia.com

1. http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/24p_le_snesup_663_pdf_bd.pdf.
2. <http://www.coordination-nationale.org/infos%20generales/Petitions.htm>.

UN LIEU MAGIQUE POUR PASSER DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Le musée Picasso reçoit l'exposition Guernica

Picasso évoque pour chacune et chacun d'entre nous, un ou plusieurs tableaux. Une exposition sur Guernica, œuvre exceptionnelle, se tient au musée du 27 mars au 29 juillet. Une occasion de découvrir l'hôtel Salé qui accueille de nombreuses œuvres du peintre.

L'hôtel d'Aubert de Fontenay a été construit en 1660, il est plus connu sous le nom d'hôtel Salé en raison de la fortune de son propriétaire chargé de percevoir l'impôt sur le sel. En 1964 la ville de Paris achète l'hôtel Salé qui est alors classé monument historique. À la mort de Picasso en 1973, elle cède l'Hôtel Salé à l'État qui créera le musée en hommage au peintre. Le musée, ouvert en 1985 fermera de 2009 à 2014 pour un deuxième réaménagement. Des salles souterraines voûtées sont creusées, un nouvel étage est créé sous les combles. Les travaux ont permis de porter à 3 800 m² les surfaces dédiées au public. L'hôtel Salé, est un des plus beaux hôtels du Marais, typique par son architecture classique du 17^e siècle. Les éléments décoratifs au sein des salles d'exposition : lustres, banquettes, chaises, tables ont été spécialement créés pour le musée par Diego Giacometti.

La collection permanente

Elle compte plus de 5 000 œuvres et 20 000 pièces d'archives, la plupart numérisées. C'est le plus grand musée Picasso du monde. L'essentiel de la collection provient de donations (droits payés par les héritiers de Picasso). Le peintre n'a pas rédigé de testament. Quatre années sont nécessaires pour évaluer l'actif successoral. L'État a le premier choix pour sélectionner les œuvres. En 1990 après la mort de Jacqueline Roque, l'épouse de Picasso, le musée reçoit une nouvelle donation. En 1992 les archives per-



Hôtel Salé, côté cour.

sonnelles de Picasso sont données à l'État.

La collection personnelle de Picasso rassemble des œuvres de ses amis (Braque, Matisse, Miro, Derain), des maîtres qu'il admirait (Cézanne, Douanier Rousseau, Degas, Le Nain) et des œuvres primitives.

La visite peut commencer

Le sous-sol permet de découvrir les ateliers de Picasso et ses modèles de création. Puis à partir du rez-de-chaussée dans un ordre chronologique les périodes bleue et rose, les années cézanniennes, le compagnonnage avec l'« art nègre », les différentes formes du cubisme, la période surréaliste.

Cet art de Picasso qui nous fait rêver est aussi bien ancré dans la réalité. Ses relations avec les femmes, les portraits de ses compagnes sont marquées par la personnalité de chacune, mais aussi par les sentiments de l'artiste. Les thèmes de la période bleue : les mendiants, les musiciens des rues, les fous, les pros-

tituées, nous renvoient à cette volonté du peintre de dépasser sa réalité pour aller vers l'universel. Le Picasso primitif vante les arts non-occidentaux qui l'ont accompagné. La guerre, la mort aussi avec Guernica, 39-45 avec ces têtes de femmes faméliques.

Après la guerre, Picasso adhère

au Parti communiste. Son exposition au Salon d'Automne « le salon de la Libération » sera l'expression de ce nouvel engagement du peintre.

L'hôtel Salé est le point de rencontre entre l'art architectural et l'œuvre de Picasso. Cela donne à la visite de cet espace, une dimension grandiose et magique. ❖

Gérard Blancheteau

L'EXPOSITION GUERNICA

❖ L'exposition Guernica

Contexte, genèse et postérité de l'œuvre.

Du 29 mars au 27 juillet, hôtel Salé, 5, rue de Thorigny, 75003 Paris.

❖ 3 avril 2018

Trois Conférences « Picasso et les artistes espagnols exilés ».

❖ 5 juin 2018

« Guernica en Espagne ».

❖ 10 juillet 2018

Conférence de clôture.



Pour en savoir plus : <http://www.museepicassoparis.fr>



VOUS AVEZ DIT « AIDANTS » ?

Dossier réalisé par Dominique Balducci, Marylène Cahouet, Joël Chenet, Anne-Marie Guichaoua, Marc Le Désert, Michèle Olivain, Jean-Louis Viguier

Acteurs éminents, indispensables dans la prise en charge de la perte d'autonomie, ils sont un complément nécessaire aux personnels de l'aide à domicile. Qui sont-ils ?

L'aidant-e familial-e est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne âgée dépendante ou à une personne handicapée de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière est permanente ou non. Elle peut prendre différentes formes comme le « nursing », les soins, l'accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, les démarches administratives, la coordination, la vigilance, le sou-

tien psychologique, les activités domestiques... » Il faut bannir la terminologie « aidants naturels » qui laisse à penser que la solidarité familiale est « naturelle », va de soi, quelles que soient les circonstances.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite « loi ASV ») se réfère au « proche aidant » d'une personne âgée et le définit de la façon suivante⁽¹⁾ : « Article L.113-1-3 - est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir

tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».

État des lieux

On estime en 2008 (derniers chiffres publics) à 8,3 millions les aidants familiaux de 16 ans ou plus d'une personne âgée, en situation de handicap, souffrant d'une maladie chronique lourde. La personne aidée peut être aussi bien un enfant, un adulte qu'une personne âgée. Les femmes représentent 57 % des aidants, 47 % des aidants occupent un emploi ou sont apprentis. La famille proche est au cœur de l'aide apportée et dans 62 % des cas, ce sont les conjoints, les ascendants pour 21 %, les enfants pour 13 % quand ils vivent ensemble.

L'aide de l'entourage familial est plus fréquente que l'aide professionnelle, plus intense. ▶

Comment expliquer ce phénomène ? Réticence à recourir à une personne tiers pour des soins personnels ? Soutien moral plus facile ? Question financière ? Ignorance des droits ? Cependant, les configurations d'aide mixte, articulant aidants et professionnels sont les plus fréquentes.

Les impacts négatifs sur les différents aspects de la vie des aidants sont souvent nombreux. La charge ressentie se traduit par des effets physiques, psychologiques, émotionnels, sociaux et financiers. Elle est plus importante pour les femmes, 20 % des aidants ressentent une fatigue morale ou physique importante.

L'intensité de la charge croît en fonction du degré de « maladie » de la personne, de l'isolement de l'aidant-e, de tensions dans le foyer ou du fait d'occuper un emploi. Les vies personnelle, familiale et sociale sont les plus affectées. La préservation de la vie professionnelle est toujours un parcours d'obstacle et la lourdeur de la tâche augmente le « taux d'absentéisme ». Enfin, l'impact sur la santé est important et l'hypothèse que l'aide se traduit par une augmentation du risque de mortalité est vérifiée.

Aidant-e-s et personnels de l'aide à domicile

La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile est une mission de service public. L'aidant a un rôle essentiel mais ne peut remplacer des personnels qualifiés. Le discours officiel tend à privilégier les premiers au détriment des seconds. Pourtant l'aidant ne peut à substituer à la solidarité nationale. C'est dans une perspective de complémentarité, de synergie, qu'il faut aborder la question en clarifiant le rôle de chacun-e. ❖

(1) Article 51 de la loi ASV, qui insère un article L 113-1-3 dans le CASF.

TÉMOIGNAGE

Rencontre avec Monique, aidante

Être aidante d'un proche est une lourde charge. La méconnaissance des aides et solutions de répit semble encore trop fréquente.

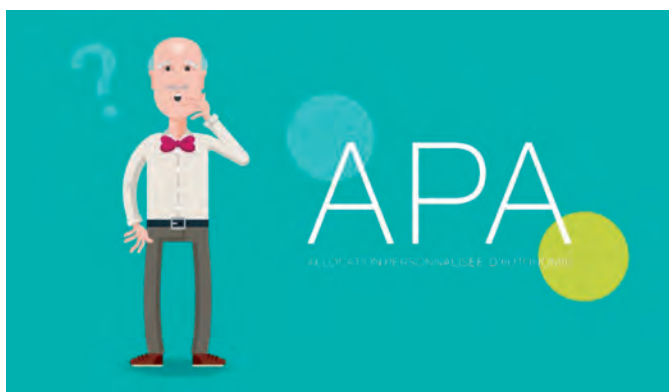
Monique est aidante de son mari depuis neuf ans après un AVC survenu à 55 ans. À la suite de celui-ci, il a fait une dépression et son état s'est détérioré. Le médecin a diagnostiqué la maladie d'Alzheimer. Son mari a refusé l'aide d'un neurologue pensant que c'était inutile. Monique ne reçoit aucune aide de la part de son médecin traitant ni d'un professionnel.

C'est elle qui assure la toilette de son mari. Par contre, il peut se lever, se coucher et manger seul. Elle vérifie la prise journalière des médicaments.

Monique a fait la démarche pour obtenir l'APA mais devant la complexité du dossier à monter, elle a abandonné malgré les visites de l'évaluatrice.

Lorsque nous abordons la notion de répit, Monique reconnaît que cela lui manque. Elle s'organise seule en se créant des moments pour souffler : elle va au cinéma ou à des conférences. Mais même lors de ces moments, elle a des craintes pour son mari.

En poussant un peu plus la



conversation sur le répit, Monique dit ne pas connaître les associations susceptibles de l'aider ni les démarches à entreprendre. Lors-

qu'il est fait allusion à une formation destinée aux aidants qui a lieu près de son domicile dans une MJC qu'elle fréquente régulièrement, Monique découvre cette possibilité.

Finalement, Monique reconnaît qu'elle n'a pas ou très peu d'information sur ce qui est accessible aux aidants tant en soutien qu'en aide financière. Pourtant elle souhaiterait, pour pouvoir souffler, que son mari soit accueilli de temps en temps dans une structure. ❖



<https://www.amelis-services.com/aides/apa>

LE DROIT AU RÉPIT : OÙ TROUVER DES INFOS ?

- **Code de l'action sociale et des familles**, articles L232-3-2, D232-9-1, R232-27 (droit au répit).
- **Code du travail**, articles L3142-16 à 27, D3142-7 à 13 (droit au congé de proche aidant).

Sur le site du ministère des solidarités et de la santé, portail national d'information en partenariat avec la CNSA, pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches :

- <http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-vieillessement/article/portail-pour-les-personnes-agees>.
- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>.

Diverses rubriques renseignent sur

- Vivre à domicile
- Vivre ailleurs temporairement
- Choisir un hébergement
- Bénéficier d'aides
- Exercer ses droits
- Aider un proche
- À qui s'adresser

UNE DIVERSITÉ D'APPROCHES

Aidant-e-s : c'est comment ailleurs ?

La part de la population âgée augmentant, les gouvernements se sont trouvés confrontés à une problématique nouvelle : comment faire face au vieillissement, à la perte d'autonomie et à certaines maladies dont la maladie d'Alzheimer ? Qui prend en charge ? Nous allons balayer rapidement quelques réponses et voir comment les aidants peuvent accéder au répit.

Ailleurs en Europe

L'aide « informelle » est considérée complémentaire de l'aide apportée par des professionnels dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas. Dans les pays du Sud, elle relève du domaine privé et de la solidarité intergénérationnelle.

La Suède a, dès la fin des années 1960, pris la mesure des conséquences de la perte d'autonomie des personnes âgées en mettant en place une politique d'aide aux personnes âgées financée par l'impôt. Elle a aussi développé un système de soins longue durée et un véritable soutien aux aidants. Ainsi, l'aménagement du temps et des conditions de travail ont permis aux aidants de concilier emploi et aide. Il est possible d'obtenir un congé rémunéré à hauteur de 80 % avec maintien des droits sociaux et garantie de retour en emploi. Une indisponibilité de 100 jours est également possible même si ce recours est peu utilisé. Une loi de 2009 oblige les municipalités à proposer des mesures individualisées pour les aidants dont l'accès facilité au répit. L'inconvénient majeur de ce texte est que l'offre varie d'un territoire à l'autre.

En Écosse et en Irlande, sont proposés un droit à un congé rémunéré, mais aussi tout un système de soutien fondé sur des organisations d'aidants très développées, des ONG, qui défendent leurs droits et proposent des services de soutien, des formations, un accompagnement et des espaces d'entraide.

En Italie, jusqu'aux années 2000, l'aide informelle était la réponse

liée au mode de vie : cohabitation intergénérationnelle, peu d'emploi pour les femmes et pas de services professionnels privés. Avec l'immigration venue des pays de l'Est et d'Afrique, les femmes vont s'occuper des personnes âgées dépendantes. Souvent en situation irrégulière, cet emploi leur permet de s'insérer grâce à un permis de travail sous réserve de suivre une formation linguistique et professionnelle.

Une autre réponse : le « baluchonnage »

Au Québec : ainsi la première expérience connue est celle dite du « baluchonnage » initiée au Québec pour les aidants familiaux de personnes atteintes d'Alzheimer. Celui-ci consiste en la possibilité d'un répit d'une durée de 4 à 14 jours à temps plein. La première journée de présence permet de faire le point des difficultés rencontrées par l'aidant familial. Le « baluchonneur » au cours de cette période va pouvoir repérer les solutions à mettre en œuvre pour alléger la tâche de l'aidant familial. Les personnes assurant ce répit reçoivent une formation initiale de 35 heures avant leur première intervention puis 14 heures de formation continue.

Le coût de l'opération est de 185 euros par jour dont 11,10 euros à la charge de la famille du malade.

Et en Belgique : une expérience du même type est menée en Belgique pour une durée de 3 à 14 jours consécutifs avec un maximum annuel de 21 jours.

Les baluchonneurs reçoivent une formation continue de huit jours assurée par un organisme extérieur.

Le coût est de 65 euros auquel s'ajoutent des frais annexes comme ceux du déplacement du « baluchonneur » en début et fin d'intervention.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de s'inspirer des meilleures solutions pour soulager les aidant-e-s et d'en prendre en charge le coût. ❖



© Madpixblue / Fotolia.com

QUE DIT LA LOI ?**C'est la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement de 2015**

qui a institué le droit au répit intégré à l'APA permettant à l'aidant de prendre un temps de repos et à la personne aidée de bénéficier d'un accueil temporaire ou d'un complément d'heures d'aide à domicile financé à la hauteur de 500 euros. Par ailleurs, la loi du 8 août 2016 relative au travail décide du congé de proche aidant, qui se substitue au congé de soutien familial. Il élargit ainsi le champ des personnes éligibles aux aidants sans lien familial et aux personnes accueillies en établissement. Il autorise les périodes d'activité à temps partiel et son fractionnement. Le congé n'est pas rémunéré mais l'emploi est maintenu.

Depuis, d'autres dispositions législatives pourraient compléter ce dispositif notamment :

- **Dans le projet de loi** « sur le droit au répit », la ministre de la Santé a confirmé que serait introduit de manière expérimentale le dispositif de répit, le « baluchonnage » permettant à l'aidant de s'absenter grâce à une prise en charge de la personne dépendante 24 h/24. Cela implique notamment qu'on modifie le droit du travail !
- Enfin, **une mission Flash de la Commission des Affaires sociales sur le droit au répit** a rendu un rapport le 23 janvier 2018 qui considère que la loi ASV est insuffisante sur ce sujet, et préconise notamment d'améliorer la durée du congé de proche aidant en la portant à un an. Ce rapport propose également d'établir un véritable « droit au répit » en indemnisant le congé sur la base de l'allocation journalière de présence parentale dans le cadre de l'assurance maladie.

DES POSSIBILITÉS LENTES À SE METTRE EN PLACE

Qui aide les aidant-e-s ?

Les témoignages de fatigue, les « je n'en peux plus » se multiplient.

Les pouvoirs publics sont prompts à promouvoir le maintien à domicile, mais les structures d'accompagnement, d'aide, de formation, de conseils sont plus lentes à se mettre en place et le plus souvent ces aidant-e-s sont bien seul-e-s. Selon une étude de la CNSA, la grande majorité de l'aide apportée aux personnes, âgées ou handicapées, vient des proches qui souvent mènent de front une activité professionnelle, 55 % de celles-ci travaillant à temps complet.

Quelques repères dans cet ensemble complexe :

► **Le droit au répit**

Sont concernés les proches aidants des personnes bénéficiaires de l'APA, assurant une présence indispensable à la vie à domicile

Dans la limite de 500 euros par an, ce droit peut être activé pour l'accueil de la personne aidée en accueil de jour et de nuit, en hébergement ou en

accueil familial ou pour un « relais » à domicile.

Les bénéficiaires de l'APA acquittant une participation financière auront une partie du droit au répit.

► **Le congé de proche aidant**

Il permet à toute personne de cesser son activité professionnelle afin de s'occuper d'une personne handicapée ou en perte

d'autonomie sévère. Son obtention dépend des conventions collectives et sous condition de lien étroit avec la personne aidée. Il ne peut dépasser un an sur la totalité de la vie professionnelle et n'est pas rémunéré.

► **Le congé de solidarité familiale**

Il permet d'assurer une présence

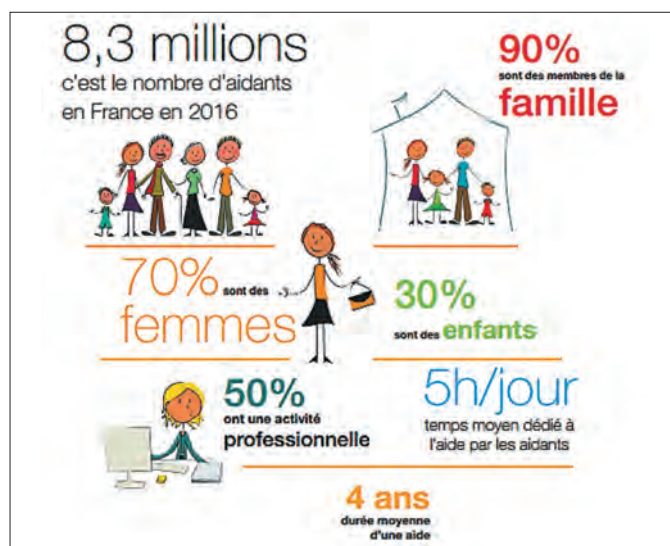
pour un proche en fin de vie, assister un enfant (intervention grave...). Sa durée est fixée par le salarié mais ne peut dépasser trois mois s'il n'existe pas de convention collective.

► **Les dons de congés**

Depuis la loi du 13 février 2018, un salarié peut faire un don (il peut être anonyme) de jours de congés ou de RTT à un collègue proche aidant. Le salarié qui bénéficie de ce don est rémunéré pendant son absence et la période assimilée à un travail effectif pris en compte dans l'ancienneté et le calcul de la retraite.

Et pour les fonctionnaires ?

Le congé de solidarité familiale et l'allocation journalière (21 jours maximum) d'une personne en fin de vie sont accordés sur demande écrite qui doit préciser soit le nombre de jours demandés ou la demande de travail à temps partiel ou de congé sans solde. ❖



UN GRAND BESOIN DE SERVICES PUBLICS

Ce que demande la FSU

La prise en charge de la perte d'autonomie est une responsabilité nationale.

Pour autant, nous ne pouvons accepter que la question de la prise en charge de la perte d'autonomie repose essentiellement sur les aidants. S'ils ont un rôle à jouer, ce n'est qu'en complément de professionnels en nombre, mieux formés et mieux rémunérés dans le cadre du service public.

Il faut en même temps améliorer les droits :

- Un droit au répit réellement appliqué et étendu. La somme prévue ne permet pas de disposer d'un temps long de repos ou de « respiration ».
- Des dispositifs d'accueil provisoire adaptés aux différentes pathologies avec des personnels qualifiés pour les permettre aux aidants de souffler.
- Des congés pour aidants actifs sans pénaliser les ressources et

les décomptes pour l'ancienneté et la retraite, un peu l'équivalent du congé maternité. Cela implique que les entreprises participent à ce geste de solidarité nationale.

- Un nombre accru de personnels de l'aide à domicile, mieux formés, mieux rémunérés, protégés par des conventions collectives ou un statut. Les aidant-e-s ne peuvent se substituer aux personnels qualifiés.

U
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

C'est la solidarité nationale qui a vocation à répondre au premier chef aux enjeux de la perte d'autonomie. ❖

POUR UN PRINTEMPS DE PROGRÈS SOCIAL

15 mars : retraité-e-s versus Macron : 1/0

Du jamais vu... depuis des temps que seul-e-s les plus ancien-ne-s ont pu connaître.
Plus qu'un vent de colère, une déferlante.



© M. B.

Et ce n'est pas fini, on continue !

Partout les retraité-e-s ont défilé en masse, parfois sous le soleil, souvent sous des trombes d'eau. Ce qui montre leur colère et leur capacité à se défendre quand trop c'est trop. Et cela dans l'unité la plus large des organisations du Groupe des 9 auquel se sont souvent jointes localement deux organisations généralement plus enclines à la négociation qu'à la mobilisation. Cette unité dans l'action exprime quelque chose que Macron et son gouvernement feraient bien d'entendre :

- Les retraité-e-s en ont marre de passer pour des privilégié-e-s qu'ils/elles ne sont pas. Marre d'entendre les arguments du gouvernement avançant sans vergogne des chiffres complètement hors-sol.
- Prendre les retraité-e-s pour

des variables d'ajustement d'une politique économique au service exclusif des vrais privilégiés, cela ne passe pas. Elles et ils n'acceptent pas le gel perpétuel des pensions et la hausse de la CSG pseudo compensée, elles et ils refusent que des millions de retraité-e-s - majoritairement des femmes - perçoivent des pensions permettant à peine de survivre.

- Les retraité-e-s ne se laisseront pas faire. Une vie de labeur plus ou moins gratifiant mais le plus souvent chichement payé, une vie à contribuer au développement de la richesse économique et sociale du pays (dont le monde entier envie notre système de protection sociale et nos services publics), une vie de lutte et de conquêtes sociales, ne prédispose pas à accepter

maintenant de contribuer à engraisser les actionnaires et les détenteurs de gros patrimoines immobiliers.

Le 15 mars, nous avons gagné la première manche. En faisant plus que doubler le chiffre des manifestant-e-s, les retraité-e-s ont prouvé que leur capacité d'agir va croissante. Et, bousculant le gouvernement, ils et elles gagnent le soutien de l'opinion publique qui ne gobe plus les mensonges arrogants d'un chef de l'État qui ferait mieux de redescendre sur terre. Sur la terre de celles et ceux qui se sont retroussé les manches toute leur vie et qui maintenant contribuent par leur investissement dans le monde associatif à maintenir le lien social, qui aident

leurs parents, leurs enfants et petits-enfants, toutes et tous si malmené-e-s par les politiques néolibérales que ce président mal élu veut imposer.

La partie n'est pas gagnée pour autant. Les retraité-e-s le savent bien qui le 15 dans la rue songeaient déjà à l'étape suivante du 22 mars. Le Groupe des 9 a su répondre à cette volonté qui courait dans les rangs des manifestant-e-s. Il a appelé actif-ves et retraité-e-s à exprimer le 22 mars avec les salarié-e-s des Fonctions publiques et les cheminots leur refus des politiques d'austérité. Une bonne occasion de débattre avec les camarades en activité ou en recherche d'emploi de l'avenir de notre système de retraite conquis à la Libération qu'il faut sauver ensemble. ❖

Jean-Marie Canu

Avenir de la FGR-FP

Dans les réunions de retraité-e-s, une question revient souvent : quel avenir pour la FGR-FP ? Cette question est d'autant plus prégnante que d'ici le congrès de la FGR-FP (avril 2019), nombre de syndicats nationaux de la FSU

auront tenu le leur au cours duquel ils décideront de la nature de leur engagement dans la FGR-FP.

La parole des retraité-e-s doit être entendue

La FGR-FP est, avec la FSU, un outil précieux au sein « du groupe des 9 »

pour porter la voix des retraité-e-s de la Fonction publique et renforcer la solidarité public-privé. Les syndicats de la FSU ont fait le choix de renforcer le syndicalisme retraité en s'investissant dans les syndicats nationaux, les SFRD mais aussi

dans l'activité des sections locales de la FGR-FP. Ce sont les syndicats nationaux qui adhèrent à la FGR-FP, le débat doit être mené en leur sein, avec les retraité-e-s, pour dire si la FGR-FP peut retrouver une nouvelle dynamique, et faire front, avec le groupe des neuf, avec

le secteur associatif, aux projets gouvernementaux.

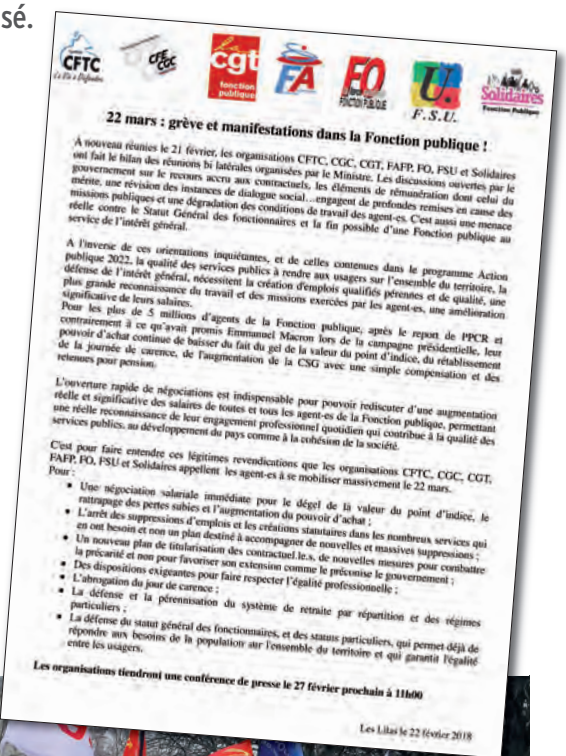
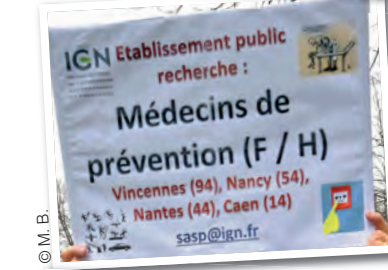
En Espagne, les retraité-e-s aussi

Un mouvement massif de retraités est en train de prendre forme. Et pourtant 40 % d'entre eux votent pour le Parti Populaire au pouvoir. Ils demandent une

REFUSER LA CASSE DES SERVICES PUBLICS

22 mars : grèves et manifestations dans la FP !

Fort mobilisation contre les profondes remises en cause des missions publiques et la dégradation des conditions de travail des agents. La menace réelle contre le statut général des fonctionnaires et la fin possible d'une Fonction publique au service de l'intérêt général a mobilisé.



hausse des retraites au moins identique à celle des prix - ce qui n'est pas le cas en Espagne, à cause d'un plafonnement des hausses imposé par Bruxelles. Ils exigent aussi une réforme plus générale du système de retraites. Parce que les réformes du marché

du travail font qu'ils travaillent pour des salaires très bas, et qu'ils ne peuvent plus payer les retraites des anciens. Le problème des retraités se trouve ainsi relié à la précarité de leurs petits-enfants...

Le SNESUP et Mai 68

Dans un contexte de

luttons sociales et politiques intenses tant au plan national (Sécurité sociale, salaires et pouvoir d'achat...) qu'international (Vietnam), les deux années qui précèdent Mai 1968 voient, pour l'université, la formalisation de propositions libérales

(sélection, autonomie, fin du monopole d'État sur la délivrance des diplômes), antinomiques des projets destinés à créer une « université démocratique ». Malgré des critiques alors formulées, la loi Edgar Faure devra au rapport des forces créé en 1968 de contrecarrer

les aspirations libérales qui voulaient s'imposer. Le SNESUP organise le 19 juin aux Archives nationales du Monde du travail un mini-colloque sur le rôle du SNESUP en Mai 68 auquel participeront d'autres syndicats de la FSU (SNCS, SNES).

EHPAD

Toujours en lutte

La souffrance des soignants comme des patients sensibilise l'opinion publique. Mais pas le gouvernement !

Les revendications des personnels n'ont pas été prises en compte. La deuxième journée de mobilisation le 15 mars montre bien l'ampleur du problème et la nécessité que l'État réponde aux demandes des soignants :

- Mettre en place un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie.
- Pérenniser le financement de

l'aide à domicile, abroger les dispositions législatives baissant les dotations des établissements et maintenir tous les effectifs.

- Augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile et appliquer le ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement (prévu par le Plan solidarité grand âge de 2006).



À Figeac, dans la manif le 22 mars.

- Revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail des personnels à domicile et en établissement dans le cadre du statut et des

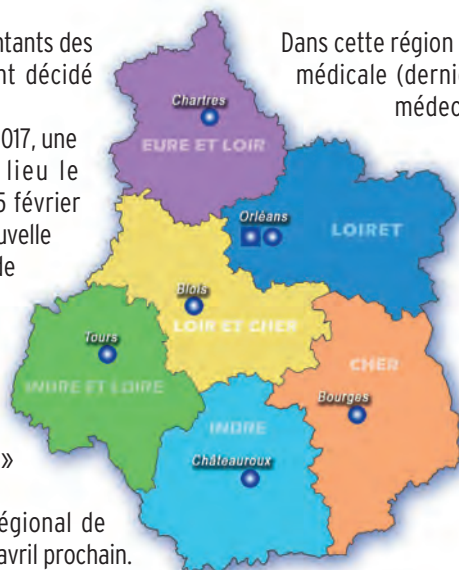
Conventions Collectives Nationales. Au-delà des mesures d'urgences nécessaires, instaurer un débat politique large débouchant sur la création d'une prestation autonome. ❖ **Michèle Olivain**

LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

L'initiative de la Région Centre

Faire vivre et rendre utiles les CDCA, objectifs majeurs pour les représentants de la FSU.

Pour mieux remplir ces objectifs, les représentants des six départements de la région Centre ont décidé d'échanger régulièrement. Après les stages nationaux de la fin de l'année 2017, une première réunion académique avait eu lieu le 19 décembre, une seconde s'est déroulée le 15 février dernier où tous les départements étaient une nouvelle fois représentés, signe évident de l'intérêt de telles initiatives. Il a bien sûr été question de l'état (très variable !) d'organisation et de mise en place des CDCA de chaque département. Cette « mise à plat » peut permettre à chacun de s'appuyer sur les expériences et les « avancées » des plus dynamiques. Il a surtout été débattu du prochain Plan Régional de Santé dont la rédaction finale doit intervenir en avril prochain.



Dans cette région particulièrement frappée par la désertification médicale (dernière région de métropole pour la densité de médecins !), une meilleure connaissance concrète des préconisations du plan, et ce travail commun pour mieux harmoniser les propositions syndicales dans chaque instance, sont des enjeux importants. La présence du représentant FSU au CESER de la région a permis d'enrichir ces échanges et ces réflexions. Une nouvelle réunion est envisagée avant les vacances d'été. En attendant, une liste d'échanges et de diffusion a été mis en place entre les six départements. Toute une organisation et un maillage qui peuvent servir dans d'autres régions ! ❖ **Deny Nonnet**

KAOUTHER ADIMI ET L'ALGER DES « VRAIES RICHESSES »

« Un homme qui lit en vaut deux »


La librairie de prêt « les Vraies Richesses » été ouverte en 1936 à Alger par le jeune Edmond Charlot (20 ans) qui deviendra le premier éditeur de Jules Roy, Emmanuel Roblès... et Albert Camus. Kaouther Adimi revisite ce passé et invente un présent dans son roman *Nos richesses*⁽¹⁾. Plaisir de lecture assuré.

Kaouther Adimi est algérienne. Née à Alger il y a 31 ans, elle a passé quelques années à Grenoble enfant puis est revenue en Algérie en 1994, en plein terrorisme. Elle vit de nouveau en France depuis 2009. Pour son troisième roman, elle s'est passionnée pour la vie d'Edmond Charlot, ce jeune algérois qui, à 20 ans, a ouvert une librairie de prêt et publié de nouveaux talents. Elle veut donner à voir ces jeunes écrivains passionnés mais aussi Alger, la ville de 1930 où la France « célébrait » les 100 ans de l'Algérie française, celle des années cinquante et aussi celle de 2017, avec ses blessures, ses cicatrices...

Alors elle alterne les chapitres, carnet de notes (inventé) d'Edmond Charlot de 1935 à 1961 et vie à Alger alors, au sein des « Vraies Richesses »⁽²⁾ mais aussi des « événements » (plasticages par l'OAS,

EXTRAIT DU DIALOGUE ENTRE ABDALLAH ET RYAD

- Détruire une librairie, c'est un travail, ça ?
- C'est un stage.
- Un stage ? Tu veux devenir destructeur de librairie ? C'est un métier ?
- Non, ingénieur.
- Les ingénieurs construisent, ils ne détruisent pas
- Je dois faire un stage ouvrier (...) Je vide le lieu, je repeins, je pars. Sans réfléchir.
- Tu vas dans une librairie pour ne pas réfléchir, toi ? (...) Dans quelle université on t'apprend une chose pareille ?
- Paris (...)



Par les 107L du lycée Jean-Moulin de Pézenas.

massacres de Sétif...) et en 2017 l'arrivée de Ryad, jeune ingénieur en stage à Alger (par défaut) qui doit vider le lieu pour une tout autre destination.

Kaouther Adimi raconte ces écrivains du monde réel, leur vie d'alors, (Edmond Charlot envoie Camus publier chez Gallimard

parce qu'il est à court de papier...). Avec eux des « personnages » saisissants, tel Abdallah, le gardien oublié de la librairie, dont le premier dialogue avec le jeune Ryad illustre le cœur des enjeux que porte ce roman, incontournable pour qui pense en effet que « un homme qui lit en vaut deux »

(inscription en français et arabe sur la vitrine de la librairie). ❖

Mireille Breton

1. *Nos richesses* (2017), Kaouther Adimi, Roman ou « exofiction », Éditions Seuil, 17 euros.
2. Nom donné à la librairie/maison d'éditions à Alger avec l'accord de Jean Giono.

OCTAVE MIRBEAU AU PRÉSENT

Un railleur inclassable contre l'esprit de soumission

Gilles Candar⁽¹⁾ a rassemblé dans un petit ouvrage des articles publiés par Mirbeau entre 1904 et 1910 dans le journal *l'Humanité*, aux débuts duquel il avait accepté de collaborer, à la demande de Jaurès⁽²⁾.

Son nom n'évoque souvent que *Le journal d'une femme de chambre*, récit cru de Célestine, domestique, sur les turpitudes nauséabondes de la bourgeoisie. Une publication choc en 1900. En

1904 Octave Mirbeau, journaliste reconnu, a aussi pris position pour Dreyfus et il vient de publier « Les affaires sont les affaires » (1903)⁽³⁾. Les textes regroupés sont courts, souvent sarcastiques, parfois agaçants, mais riches d'une pensée décapante, utile aujourd'hui. Il y prend clairement parti contre « l'obscurantisme religieux » pour la défense de l'instituteur de village et la République laïque. Il évoque entre autres les guerres en

Mandchourie, un anthropophage inattendu, un militaire qui veut faire une guerre... « contre ceux qui cherchent à troubler l'ordre public: les grévistes... » et Emile Combes. Et aussi l'histoire de Lucien, 40 ans, qui doit rembourser tout ce qu'il doit avant qu'on lui paie son dû, le soutien aux cheminots grévistes, le rôle de l'art... Le premier texte commence par ces lignes: « *Ces jours derniers, j'ai lu dans un journal parisien - mais*

peut-on encore se fier aux journaux parisiens - ? » [...]

Obsolète, Mirbeau ? ❖ **M. B.**

1. Gilles Candar est historien, président de la Société d'études jaurésiennes et auteur de nombreuses publications.
2. *Un compagnonnage Jaurésien, écrits de l'Humanité 1904-1910* (2017), Octave Mirbeau, Éditions d'Ores et déjà, 9 euros.
3. Comédie au succès mondial dans laquelle Isidore Lechat, brasseur d'affaires odieux et directeur d'un journal « nécessaire à ses affaires » pense la puissance de l'argent sans limite. À voir ou relire sans modération.



LES PRISONS, UN UNIVERS

Une autre approche de l'incarcération

Dans une période où l'enfermement, l'incarcération sont conçus par certains comme la solution sans qu'ils s'interrogent plus avant, un spectacle et un livre nous emmènent un peu plus loin...

Sur la scène, un rideau noir, quelques chaises

Trois hommes surgissent l'un après l'autre et commencent leur histoire : un long voyage. Dès les premiers mots le spectateur est saisi par leurs confidences, leurs souvenirs : l'arrestation, l'incarcération, les rencontres avec le juge, les matons... Alain 14 années de détention, André 35 années de prison, Éric 19 ans de détention,

Louis 18 ans de prison ! Ce sont ceux que l'on appelle les longues peines. Les oubliés du système carcéral. Mise en scène par Didier Ruiz⁽¹⁾ ces acteurs de leur propre histoire témoignent, racontent cet enfermement, cette mise à l'écart de la société avec leurs mots, la douleur de la séparation d'avec leurs proches. Nulle excuse à leur délit, mais des vies qui ont lutté contre le suicide, la saleté, l'isolement, la peine, les cauchemars... mais aussi la lutte pour accepter son sort, maintenir des liens avec sa femme, ses enfants, chercher à s'en sortir comme

Louis qui a suivi des cours de philosophie, passé des diplômes, commencé à écrire mais qui dit son désarroi devant l'impossibilité, au retour dans la société, de trouver un emploi.

Annette, sa compagne, témoigne du sort des épouses, des compagnes condamnées à un enfermement « hors les murs ».

Un livre en écho

C'est cette dimension qu'aborde avec beaucoup de réalisme Catherine Bechaux⁽²⁾ dans son livre *Les passagères du 221*. Bus imaginaire où se retrouvent cinq femmes, grand-mère, épouse, sœur, compagne victime d'une tentative d'assassinat par son compagnon pour une prison non identifiée. Au-delà de la fiction, l'on retrouve l'expérience de Catherine Bechaux qui intervient bénévolement à l'accueil des familles de Fresnes. Elles sont de milieux sociaux et d'origine différents, mais leurs préoccupations qui vont rythmer et organiser leur vie



sont les mêmes pour des parloirs limités à 45 minutes : le sac de linge, les horaires, les interrogations sur l'accueil ou le refus du détenu de les recevoir malgré des heures de transport. Parloir : moment tant attendu mais aussi tant redouté. Pour beaucoup la nécessité d'apporter un peu de vie par une mise en scène des derniers instants : maquillage, robe... Misère sexuelle et relations intimes plus ou moins tolérées pendant les parloirs. Annette rapporte avec pudeur sa longue expérience... combien de bébés parloirs ? Le troc, l'achat de téléphones portables pour garder le contact avec la « maison », la famille... suivre les devoirs d'un enfant ! Hors les murs l'enfermement touche aussi les familles.

Théâtre, livre... un autre regard sur le milieu carcéral souvent loin des faits médiatiques qui ont fait l'actualité ces dernières semaines... mais un autre regard qui permet de mieux comprendre le désespoir, la souffrance de ces vies qui ont fait face à la surpopulation, lutter contre le suicide et qui après ces longues peines se retrouvent sans repères dans une société qui a changé et qui n'est plus la leur. ❖

Joël Chenet

1. *Une longue peine* est mise en scène de Didier Ruiz, production La Compagnie des Hommes, la Maison des Metallos et le soutien du ministère de la culture, de divers organismes d'Île-de-France et des Bouches-du-Rhône, en tournée en France actuellement.

https://www.huffingtonpost.fr/savannah-mace/une-longue-peine-mis-en-scene-par-didier-ruiz-a-la-maison-des_a_21654359/.

2. *Les passagères du 221* (2017), de Catherine Bechaux, Édition Liana Levi.



LE MONDE DES « AIDANTS »

Réflexions sur les « aidants naturels »

L'« aidant » est depuis peu juridiquement qualifié. Il est « aidant familial » ou « aidant naturel ». Et la plupart du temps, l'aidant est une aidante, ce que d'aucuns trouvent « naturel ». Michel Billé va plus loin...

Quel regard portez-vous sur le monde des aidants ?

Que l'on observe les choses d'un point de vue franco-français, européen et même mondial, la tendance au vieillissement de la population est partout confirmée. On prévoit pour 2025 une popu-

presque toujours ignoré. Ces méconnus du système s'appellent aidants naturels, aidants familiaux, aidants de proximité. Ils prennent soin d'un malade, d'un parent, d'un conjoint, tantôt à leur domicile, tantôt au domicile de la personne aidée.

Il faut pourtant s'interroger sur ce que cette situation a de « naturel ».

En effet, les aidants sont des aidantes, chacun le sait, et le recours, ici, à la « nature » semble remplir une fonction de masque. C'est évidemment la culture qui attribue les rôles que nous avons à jouer, désigne les acteurs et, à travers cela, assigne à chacun une place dans le tissu social. C'est évidemment la culture qui assigne aux femmes, épouses, compagnes, filles, belles-filles et petites filles, les fonctions d'éducation des enfants, de soins aux malades, d'aide aux personnes handicapées et, plus récemment, d'accompagnement des personnes les plus âgées. Ce qui est vrai à domicile l'est aussi en établissement, c'est bien cette femme qui y assure de manière bénévole la présence familiale, par exemple par sa participation au conseil de la vie sociale. C'est un rôle assigné, attribué, qu'elles endossent sans l'avoir véritablement choisi, ce qui ne veut pas dire qu'elles le refusent ni même qu'elles le subissent. Mais est-ce inné de savoir aider ?



© DR

Michel Billé

► Sociologue spécialisé dans les questions relatives aux handicaps et à la vieillesse.

► Président de l'Union nationale des instances et offices de retraités et personnes âgées.

► Membre du Conseil scientifique Sciences Humaines de France Alzheimer⁽¹⁾.

« Sans doute serait-il plus juste de parler d'aidant "culturel", tant c'est bien un contexte, des modes de vie qui déterminent cette situation. »

lation de 1,2 milliard de vieux, soit deux fois plus qu'en 2000. Cette réalité démographique nous conduit à reconsidérer notre système de santé, les besoins, les coûts, les performances et les acteurs. Pourtant, dans la prise en compte du système de santé, l'apport de millions de « soignants » demeure

Qui sont ces aidants « naturels » ?

Au fur et à mesure que la population avance en âge et que se transforment les rapports entre générations, la situation des « aidants naturels » retient davantage l'attention, c'est évidemment légitime.

Les aidants sont souvent des aidantes.



Que cache cette fonction de masque ?

Elle construit, sans le dire, une obligation morale adossée à la notion de loyauté familiale. Elle désigne ceux qui sont concernés dans une sorte de périmètre limité, dit de proximité, et place hors du champ professionnel, et par conséquent hors des échanges rétribués, l'action des aidants naturels.

On comprend ainsi que la valorisation de l'aide apportée par les proches passe par la recon-

naissance de leur engagement, de leur désintéressement et de leur loyauté dans la relation à leurs ascendants. Sans cette reconnaissance, c'est l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes qui se trouve possiblement atteinte. Il ne faudrait pas qu'un recours spontané mais abusif à la « nature » leur inflige un surcroît de culpabilité quand, pour quelque raison que ce soit, ils ne peuvent assumer... ce rôle culturellement assigné. ❖

Propos recueillis par Jacques Lecoffre

1. Michel Billé est l'auteur de nombreux ouvrages publiés aux Éditions érès, <https://www.editions-eres.com/nos-auteurs/54198/bille-michel>.